MINISTÈRE
DES SPORTS,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Liberté
Égalité
Fraternité

Paris, le 1er septembre 2026

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lancement de l'appel à Projets 2026
« Socio-sport : levier d'inclusion pour les jeunes »

Dans le cadre de son action en faveur des jeunes de moins de 25 ans, le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative lance un appel à Projets « Socio-sport » afin d'encourager les coopérations entre les associations expertes en socio-sport et le mouvement sportif et permettre ainsi le développement de projets durables au bénéfice des jeunes.

Cet appel à projet soutient les projets d'accompagnement initiés par le mouvement sportif dont l'objectif est de mettre en œuvre des actions socio-sportives concrètes pour favoriser l'insertion sociale des jeunes publics vulnérables. L'accompagnement proposé doit s'attacher à améliorer les parcours et l'insertion sociale des jeunes en situation de vulnérabilité, les plus éloignés de la pratique sportive ou confrontés à des difficultés sociales, économiques ou familiales.

Le socio-sport considère le sport comme un outil d'innovation sociale, sans esprit de compétition. Il s'adresse aux personnes isolées : habitant·es des quartiers prioritaires ou des zones rurales, allocataires du RSA, demandeur·euses d'emploi, mineur·es non accompagné·es. Ces activités renforcent le lien social et favorisent des pratiques plus ouvertes et inclusives.

Grâce à une approche pluridisciplinaire, le socio-sport développe des compétences utiles dans la vie quotidienne et professionnelle : écoute, motivation, gestion de projet, coopération, autonomie. Il rend aussi la pratique physique adaptée plus accessible.

Les objectifs de cet appel à projets sont les suivants :

- Accroître durablement les compétences du mouvement sportif en matière de socio-sport afin d'accompagner ses clubs dans le développement de projets répondant aux besoins sociaux des territoires ;
- Structurer des coopérations pérennes entre le mouvement sportif et les structures expertes du socio-sport dans une logique de complémentarité des compétences ;
- Expérimenter des modalités d'accompagnement reproductibles afin de structurer une démarche nationale et pérenne de développement de compétences ;
- Faire émerger des projets socio-sportifs de qualité répondant aux besoins des publics vulnérables et aux enjeux des territoires ;
- Capitaliser et évaluer les méthodes, outils, formations, ressources pédagogiques et retours d'expérience afin d'alimenter une diffusion nationale des bonnes pratiques avec une attention particulière portée aux méthodes innovantes ;

- Participer à l'insertion sociale des jeunes de moins de 25 ans par la pratique sportive en club grâce à l'accompagnement de structures expertes.

Pour candidater, les projets doivent être co-construits et co-portés par un binôme constitué de :
- **Une structure accompagnée** (ligue régionale, comité départemental ou régional, CROS, CDOS, CTOS) ;
- **Une structure accompagnante experte** (association socio-sportive, fédération affinitaire, association d'éducation populaire, structure médico-sociale, autre organisme expert du socio-sport).

L'enveloppe nationale représente 650 000 €. La subvention est accordée à la structure accompagnatrice experte en socio-sport. **Le montant minimal de la subvention est de 20 000 € dans la limite de 80% du montant total du projet.** Le projet doit prévoir un cofinancement de minimum 20%.

Les principaux critères de sélection sont :
- La qualité du partenariat ;
- La pertinence du projet et une attention particulière à son caractère innovant ;
- L'expertise de la structure accompagnatrice ;
- La qualité du programme d'accompagnement ;
- L'impact attendu pour les jeunes ;
- La pérennisation et l'essaimage auprès des clubs.

Un **webinaire de présentation** de l'appel à projets se tiendra **le 17 septembre 2026 à 11h**. La **date limite de dépôt des dossiers est le 15 octobre 2026**. Les résultats de l'appel à projets seront notifiés début décembre 2026, pour une mise en œuvre des projets lauréats sur l'année 2027. Un bilan sera réalisé fin 2027.

Le dépôt de dossier de candidature par la structure accompagnatrice se fait via la plateforme demarche.numerique.gouv.fr.
Pour en savoir plus sur l'AAP socio-sport : https://www.sports.gouv.fr/appel-projets-2026-socio-sport-levier-d-inclusion-pour-les-jeunes-10269

« *Le sport est un formidable levier d'inclusion. Notre responsabilité est de donner au mouvement sportif les moyens et les compétences pour aller vers celles et ceux qui en sont le plus éloignés. C'est tout le sens de la politique que nous menons : structurer l'écosystème, professionnaliser les acteurs, accompagner les clubs et créer des parcours vers l'emploi. Avec cet appel à projets, nous franchissons une nouvelle étape en permettant au mouvement sportif de développer durablement son savoir-faire en matière de socio-sport.* »
Marina Ferrari, ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative

---

CONTACT PRESSE
Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative
Bureau de la délégation de la communication Jeunesse et Sports
presse@jeunesse-sports.gouv.fr
01 55 55 98 25